

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Convocation du 06/12/ 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Sébastien GUIDEZ, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents : Monsieur David BERTRAND (pouvoir M Philippe DELAPORTE), Madame Frédérique THIEBAULT (pouvoir Madame Véronique VINOT), Monsieur Philippe LEGOIS.

Date d'affichage : 16 décembre 2021

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEMARY

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Alain DEMARY est désigné secrétaire de séance.

1°) Décision modificative au budget général 2021:

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative au budget primitif afin de régler la première échéance du nouvel emprunt effectué à la Banque Postale, celui-ci ayant été contracté après le vote du budget 2021 et donc non prévu au BP2021.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et décide d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 66111 : +200 € et 6531 : - 200 €

Dépenses d'investissement : 1641 : + 5000 € et 2188 : - 5000 €

2°) Droit de préemption urbain:

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création d'une cantine scolaire. Il indique que la commune dispose du droit de préemption urbain. Dans cet optique, il serait intéressant de se positionner dessus en cas de vente pour pouvoir disposer d'un passage plus évident pour accéder à l'arrière du bâtiment scolaire actuel afin d'agrandir le bâtiment existant, le passage pour aller à l'arrière du bâtiment étant très compliqué d'accès. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

3°) Retour sur la Commission scolaire :

Monsieur le Maire indique que la commission RPI des 3 villages s'est réunie le samedi 20 novembre 2021. Les comptes de l'année scolaire 2020-2021 ont été examinés. Une forte augmentation des dépenses de chauffage sont apparues du fait de la présence de la cantine dans les locaux de la salle polyvalente équipé en tarif EDF jaune (plus de puissance).

Monsieur le Maire de Cahon a demandé un réexamen de ce poste. La part de la commune de Cahon et celle de Quesnoy sera payé en début janvier après un nouvel examen de cette partie des dépenses.

En ce qui concerne la fin de l'année, vu les conditions sanitaires encore compliquées, il n'y aura ni spectacle de fin d'année ni de repas de Noël comme l'an dernier. Le Père Noël passera amener les cadeaux (livres et Père Noël en chocolat) dans les classes le jeudi 16 décembre 2021 après midi et offrira une brochette et un chocolat.

Les élus du RPI Miannay-Quesnoy-Cahon ont jugé et regrettent lors de cette réunion que les enseignants ne participent pas plus à la vie des villages en participant par exemple aux kermesses de fin d'année ou de spectacles de Noël.

En ce qui concerne l'école de Miannay, la classe de GSM de Mme SAVREUX a été repeinte durant les vacances de la Toussaint et un TBI a été installé. La classe de CE2 de Mme Cléré le sera pendant les congés de Noël.

4°) Création d'une Aire de Covoiturage :

Monsieur le Maire indique que le Département de la Somme répertorie les parkings qui pourraient servir d'aire de covoiturage. Un représentant du Département a rencontré Monsieur le Maire. Il a été convenu que le parking près de la Mairie servirait d'aire de covoiturage mais aucun aménagement ne sera effectué (ni marquage au sol, ni portique). Le Département posera juste un panneau aire de covoiturage.

Monsieur le Maire demande également au Conseil de réfléchir au fait de la possibilité d'installer avec la FDE 80 une borne électrique pour charger les voitures électriques, borne subventionnée par le département.

5°) Conventionnement avec un cabinet d'architectes pour le projet de cantine scolaire :

La commission travaux s'est réunie récemment pour évoquer le projet de cantine.

En ce qui concerne la cantine scolaire, Monsieur le Maire indique qu'il est urgent de réfléchir à une solution de construction d'une nouvelle cantine opérationnelle face à l'augmentation importante d'enfants y mangeant chaque jour. Pour cela, il est indiqué que, puisqu'il s'agit d'un établissement recevant du public, les études doivent être confiées à un architecte.

Deux cabinets d'architectes ont été consultés : le cabinet Arnaud ZISSELER et le cabinet Stéphane PETIT.

A l'examen des propositions, le conseil a décidé de retenir la proposition du cabinet Petit pour un montant des travaux estimés à 250000 € contre celui du cabinet Zisseler à 360000 €, tous deux avec des honoraires estimés à 12 % des coûts des travaux.

Après délibération, le Conseil donne son accord et demande à Monsieur le Maire de mener à bien les discussions et donne son accord afin de signer les documents afférents à ce dossier.

6°) Point sur les travaux d'éclairage public, école, terrain de football, église:

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré le mercredi 1^{er} décembre Monsieur Christophe DURIER de la FDE 80 afin de faire un point sur les travaux d'effacement des réseaux et d'électricité sur la commune.

Monsieur le Maire a demandé que les zones d'ombre devant la grille de l'école, du parc rue des Ecoles et de l'arrêt de bus de Lambercourt soient solutionnées afin de sécuriser les zones. Il indique également que le 3^{ème} mât prévu au stade doit être posé.

Une réception du chantier pourra alors avoir lieu.

En ce qui concerne l'Eglise des devis ont été demandés afin de refaire fonctionner les cloches qui ne fonctionnent plus. Le problème serait la défaillance de la carte électronique de pilotage du fonctionnement de la cloche.

7°) Demande d'installation d'un food truck:

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande pour installer une fois tous les 15 jours le mercredi sur la place de la Mairie un food truck. Monsieur le Maire a donné l'accord pour essayer. La première a eu lieu le mercredi 8 décembre 2021 et a très bien fonctionné. Le food truck Green Mantis spécialisé en burgers, en poutines, en snacks et welshs fait maison le mercredi à partir de 17h sur la place de la mairie. Le Conseil donne son accord.

8°) Plantation des arbres de naissances:

Monsieur le Maire indique au Conseil que cette année il y a eu 7 naissances dans la commune. Conformément aux décisions antérieures du Conseil, 7 arbres (merisiers) seront plantés le samedi 11 décembre 2021 à 10 h30 sur le chemin allant de la rue du Château d'Eau à la RD925 (chemin face au stade).

9°) Distribution des colis des Aînés:

Monsieur le Maire évoque au Conseil que la distribution des colis des aînés aura lieu le samedi 18 décembre 2021 à partir de 8h30 en présence du Conseil municipal et du Conseil des jeunes

- 54 couples et 46 personnes seules et 3 personnes en maison de retraite

10°) Distribution des livres et chocolats aux enfants:

Monsieur le Maire évoque au Conseil les livres de Noël ainsi que les chocolats seront distribués aux enfants le jeudi 16 décembre 2021 à partir de 14h dans les classes de Miannay en présence du Père Noël autour d'un chocolat chaud et d'une petite brioche aux petites de chocolat.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures

Conseillers Municipaux	Présents /Absents	Signature
Philippe DELAPORTE	Présent	
Véronique VINOT	Présent	
Alain DEMARY	Présent	
Christophe SECACHE	Présent	
David BERTRAND	Absent	Procuration
Christophe ESNAULT	Présent	
David DUMENIEL	Présent	
Maxime PRUVOST	Présent	
Isabelle CUVIER	Présente	
Frédérique THIEBAULT	Absente	Procuration
Sébastien GUIDEZ	Présent	
Philippe LEGOIS	Absent	Absent
Cédric SINGLE	Présent	
Laure LABOULAIS	Présente	